

RAPPORT

Liberté individuelle et société civile

RICHARD EBELING*



En 1819, Benjamin Constant prononça à Paris son célèbre discours « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes ». Il rendit ses auditeurs attentifs au fait que, dans la Grèce antique :

Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie : c'était là ce qu'ils nommaient liberté. [...]

Ainsi chez les anciens, l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous les rapports privés. Comme citoyen, il décide de la paix et de la guerre ; comme particulier, il est circonscrit, observé, réprimé dans tous ses mouvements ; comme portion du corps collectif, il interroge, destitue, condamne, dépouille, exile, frappe de mort ses magistrats ou ses supérieurs ; comme soumis au corps collectif, il peut à son tour être privé de son état, dépouillé de ses dignités, banni, mis à mort, par la volonté discrétionnaire de l'ensemble dont il fait partie. [...]

Les anciens, comme le dit Condorcet, n'avaient aucune notion des droits individuels. Les hommes n'étaient, pour ainsi dire, que des machines dont la loi réglait les ressorts et dirigeait les rouages. Le même assujettissement caractérisait les beaux siècles de la république romaine ; l'individu s'était en quelque sorte perdu dans la nation, le citoyen dans la cité.

Constant demanda alors à ses auditeurs de comparer :

Demandez-vous [...] ce que, de nos jours, un Anglais, un Français, un habitant des États-Unis de l'Amérique, entendent par le mot de liberté.

C'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie, et de l'exercer, de disposer de sa propriété, d'en abuser même ; d'aller, de venir sans en obtenir la permission, et sans rendre compte de ses motifs ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le droit de se réunir à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le culte que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours ou ses heures d'une manière plus conforme à ses inclinations, à ses fantaisies.

* L'auteur est professeur d'économie à l'Université Northwood et membre du Conseil académique de l'Institut Libéral.

Selon Constant, la liberté consiste, pour les Modernes, en « la jouissance paisible de l'indépendance privée ». Ceux-ci, explique Constant, souhaitent « jouir chacun de [leurs] droits, développer chacun [leurs] facultés comme bon [leur] semble, sans nuire à autrui. [...] La liberté individuelle, je le répète, voilà la véritable liberté moderne ». Ainsi, bien qu'un intérêt pour la préservation de la liberté politique fût pour Constant essentiel à la préservation de la liberté individuelle, il ne considérait la politique que comme une distraction des vraies occupations de l'homme libre. La préoccupation principale de l'homme libre devait être, pour Constant, la recherche pacifique et le développement de relations volontaires personnelles, familiales ou commerciales.

Chez les Anciens, la sphère personnelle et la sphère privée étaient subordonnées à la sphère politique. La vie de chaque individu tournait autour de ses relations avec l'ordre politique et en faisait partie intégrante. En revanche, selon Benjamin Constant, le monde moderne du XIX^e siècle relégua au second plan l'ordre politique. L'individu fut libéré du joug de l'ordre politique et se rattacha à un vaste réseau de relations volontaires.

Société civile et ordre spontané

La société civile avait remplacé l'ordre politique des Anciens. Comme l'a énoncé le sociologue Edward Shils, « l'idée de la société civile est l'idée d'une partie de la société vivant par elle-même, séparée de l'Etat et indépendante de l'Etat [...] La caractéristique de la société civile est l'autonomie des associations et des institutions privées aussi bien que celle des entreprises commerciales. [...] L'économie de marché est un bon modèle pour la société civile »¹. En effet, le marché libre joue un rôle crucial dans la société civile, comme l'a écrit Constant, puisque « le commerce inspire aux hommes un vif amour pour l'indépendance individuelle. Le commerce subvient à leurs besoins, satisfait à leurs désirs, sans l'intervention de l'autorité ».

Dans la société civile, il n'y a pas non plus un seul et unique point d'ancrage de l'ordre social, comme c'est le cas dans une société politisée, où l'Etat crée et impose un programme politique auquel chacun doit se conformer. Au contraire, dans la société civile, il existe une multitude de points d'ancrage : chaque individu en constitue un. Chacun y planifie et dirige sa vie, selon ses propres intérêts, idéaux ou passions.

Une société composée d'individus libres n'est pas pour autant une société sans cohésion sociale. Comme l'a expliqué un autre libéral du XIX^e siècle, Destutt de Tracy, « la condition sociale est notre état naturel [...] La société est une série continue d'échanges dans lesquels les deux contractants gagnent toujours ; la société est par conséquent une succession ininterrompue d'avantages sans cesse renouvelés pour tous ses membres ».

¹ The Virtue of Civil Society, *Government and Opposition*, hiver 1991.

Dans la société civile, les relations d'échange entre hommes libres ne doivent toutefois pas être réduites uniquement à celle impliquant des échanges de « biens et services » au sein d'un marché. Les réseaux d'échange comprennent tous les projets au sein d'une communauté ; les activités religieuses, les associations culturelles, les organisations professionnelles aussi bien que les associations de charité sont elles aussi constituées d'échanges. En effet, toute relation dans laquelle les êtres humains trouvent des intérêts ou des buts communs est une source d'échanges. Et ces échanges amènent à la création d'associations et à une collaboration volontaire, bénéficiant ainsi à tous et améliorant la qualité de vie de chaque participant.

Chaque être humain participe à de nombreuses associations ou institutions volontaires dans la société civile. Il en crée ou en rejoint selon les intérêts ou idéaux qu'il développe au cours de sa vie. Il en quitte d'autres si ses passions ou les circonstances changent. De même, les associations évoluent selon les préférences de leurs membres. Elles changent de buts, de structure, devenant ainsi plus efficaces dans la réalisation des objectifs de leurs membres.

Tout individu participe donc simultanément à plusieurs « mondes sociaux », avec différentes personnes, chaque monde représentant ses différents buts ou besoins. Pris dans leur ensemble ces « mondes », qui englobent les différentes associations de la société civile, constituent ce que le Prix Nobel d'économie Friedrich Hayek appelait *l'ordre spontané*. Il entendait par là que les différentes associations et activités des êtres humains ne sont pas le résultat d'un plan prédéfini. Au contraire, elles émergent et se développent spontanément, sous l'impulsion des actions et interactions effectuées indépendamment par les membres de la société.

Ces institutions spontanées ont une autre fonction importante. Elles aident l'individu tout au long de sa vie et le protègent du pouvoir de l'Etat. L'historien italien Guglielmo Ferrero a expliqué en 1926, dans ses *Discours aux sourds*, que les associations de la société civile « servaient aussi de refuge face au pouvoir de l'Etat ». Mais au cours du XX^e siècle, l'Etat, en élargissant sa sphère de pouvoir, a supprimé ou remplacé un grand nombre des associations volontaires de la société civile. L'individu, selon Ferrero, « se retrouve seul face à l'Etat. [...] Les gouvernements forcent le peuple à étudier, à travailler, à se battre. Ils ne le laissent plus dormir : ils l'oppriment et le saignent au nom [...] du progrès, de la patrie, [...] du socialisme, du peuple. [...] Beaucoup de noms pour un seul et même devoir : obéir, travailler, payer ».

Plus le monde politique s'étend, plus les relations privées et les activités de la société civile diminuent. En d'autres termes, nous sommes en partie retournés chez les Anciens dont parlait Constant. La « liberté », dans le monde politisé, est de choisir entre plusieurs dirigeants politiques. Une fois ce choix effectué, l'individu redevient un sujet, subordonné à l'arbitraire des élus et aux plus puissants des groupes d'intérêts qui influencent les preneurs de décision.

En continuant sur la voie de l'étatisme, nous poursuivons donc un voyage nous ramenant à un monde obsolète. Nous substituons à l'idéal de liberté individuelle l'ancien idéal de tyrannie collective.



Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
libinst@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.libinst.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2010, Institut Libéral.